

Les Éleveurs de volailles
du Québec

Provoqué

Antibiorésistance | Des efforts concertés

Les antibiotiques jouent un rôle important dans l'assurance d'un produit sécuritaire pour les consommateurs et le maintien de la santé et du bien-être des animaux. C'est pourquoi la filière avicole travaille à élaborer de recommandations sur l'utilisation responsable des antibiotiques chez les animaux d'élevage et sur la surveillance de l'antibiorésistance afin de maintenir l'efficacité des options de traitement en médecine humaine et vétérinaire.

Qu'est-ce que l'antibiorésistance ?

En quelques mots, l'antibiorésistance décrit la résistance que développent les microorganismes aux antibiotiques. Cette résistance apparaît lorsqu'un antibiotique ne parvient plus à tuer ou à inhiber la croissance d'un microorganisme. Les microorganismes « survivants » deviennent alors des souches résistantes à cet antibiotique.

Quelles sont les causes de l'antibiorésistance ?

La résistance des microorganismes à des antibiotiques est un phénomène biologique naturel. Cependant, tout usage d'antibiotiques, que ce soit en médecine humaine ou en médecine vétérinaire, amplifie et accélère le phénomène de l'antibiorésistance. L'utilisation d'un antibiotique pour une infection force les microorganismes à s'adapter ou à disparaître sous l'effet de la pression sélective. Ceux qui s'adaptent survivent et portent des gènes de résistance qu'ils peuvent ensuite transmettre à leur progéniture ou à d'autres microorganismes présents dans le milieu. L'utilisation responsable ou la réduction de l'utilisation des antibiotiques en médecine humaine ou vétérinaire est essentielle pour contrer le phénomène de l'antibiorésistance (ex. antibiotique approprié, dosage, durée du traitement, etc.).

Des efforts concertés

Afin de lutter contre le phénomène de l'antibiorésistance, l'industrie de la volaille participe depuis 10 ans au *Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens* (PICRA). Pour ce faire, des échantillons sont prélevés à l'abattoir et au détail. Au courant de l'année s'ajoutera l'échantillonnage à la ferme (voir le texte intitulé *PICRA* en page 4).

De plus, un comité national travaille à l'élaboration du *Livre blanc* qui regroupe des recommandations sur l'utilisation responsable des antibiotiques chez

les animaux d'élevage et sur la surveillance de l'antibiorésistance. Nous vous tiendrons au courant des recommandations et des développements dans ce dossier d'actualité.

Les organismes suivants font partie du comité :

- Les Producteurs de poulet du Canada (PPC)
- L'Association de nutrition animale du Canada (ANAC)
- Le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV)
- La Fédération canadienne des couvoirs (FCC)
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC)

Les ÉVQ et les PPC exercent également de fortes pressions sur le gouvernement canadien afin qu'il n'autorise pas l'importation de produits avicoles non conformes aux normes en vigueur au Canada, notamment en ce qui touche l'utilisation des antibiotiques.

Les ÉVQ et les PPC travaillent aussi à informer les éleveurs et les consommateurs sur l'importance de la manipulation adéquate de la viande crue et sur les températures de cuisson à respecter afin d'assurer la salubrité de la viande consommée. Il est donc très important de bien séparer les aliments cuits et prêts à manger des aliments crus pour éviter la contamination croisée. La cuisson adéquate de la volaille détruit les microorganismes qui peuvent être présents sur la carcasse, ce qui élimine le transfert de microorganismes (résistants ou pas) à l'humain. Il est donc recommandé, pour obtenir des aliments sûrs du point de vue de leur salubrité, de bien faire cuire la volaille à 74 °C (165 °F) pendant 15 secondes pour le poulet (entier, en morceaux ou haché) et le dindon.

Enfin, les ÉVQ, en collaboration avec les transformateurs et les restaurateurs, ont formé un groupe de travail qui étudie les possibilités de produire du poulet élevé sans antibiotiques à grande échelle. Deux projets de recherche ont été retenus à la Chaire en recherche avicole de la Faculté de médecine vétérinaire. Le premier vise à identifier des produits et méthodes alternatives à l'utilisation d'antimicrobiens (ou antibiotiques) lors d'infection expérimentale avec de l'entérite nécrotique. Le second consiste à reproduire et à améliorer ces produits et méthodes dans un milieu d'élevage conventionnel québécois. Le but ultime est de produire un poulet élevé sans antibiotiques à grande échelle de façon consistante, économique et fiable.

Assemblée annuelle | Éleveurs de dindon

Mardi 17 avril 2012,
de 10 h à 16 h 30

Hôtel des Seigneurs, 1200, rue Johnson,
Saint-Hyacinthe

Inscription à compter de 9 h

Les éleveurs de dindon recevront sous peu l'avis de convocation pour leur assemblée annuelle.

AGA | ÉVQ

Mercredi 18 avril 2012,
de 9 h 30 à 16 h 30

Hôtel des Seigneurs, 1200, rue Johnson,
Saint-Hyacinthe

Inscription à compter de 8 h 30

Banquet : 18 avril 2012, Hôtel des Seigneurs

Pour réserver une chambre, veuillez contacter directement avant le 17 mars l'Hôtel des Seigneurs au 450 774-3810 ou sans frais au 1 866 734-4638.

Un bloc de chambres est réservé pour les 17 et 18 avril (le mentionner lors de la réservation).

Les éleveurs de poulet et de dindon recevront sous peu l'avis de convocation pour l'assemblée annuelle des Éleveurs de volailles du Québec.

« La croissance de la consommation de poulet et de dindon passe, entre autres, par l'innovation, et celle-ci découle d'une fine compréhension des tendances et des besoins des consommateurs, exprimés ou anticipés. »

Provoqué

Revue publiée par **Les Éleveurs de volailles du Québec**
555, boul. Roland-Therrien, bureau 250
Longueuil, Québec J4H 4G1
Téléphone : 450 679-0530 Télécopieur : 450 679-5375
Courrier électronique evq@upa.qc.ca
Site internet www.volaillesduquebec.qc.ca
Responsables Christian Dauth, Marylène Jutras
Design graphique McKay+Couture
Impression Imprimerie Sisca International inc.
Dépôt Légal Bibliothèque nationale du Québec, 1991
ISSN 1183-7500

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Mot du président | Jean-Paul Bouchard

Les marchés ethniques et la volaille

Le journal *La Presse* titrait en novembre dernier « Metro acquiert les supermarchés ethniques Adonis ». Selon l'article, Metro, qui ajoutera ainsi 200 millions par année à son chiffre d'affaires, compte prendre une plus grande place dans les marchés ethniques en forte croissance en se portant acquéreur de l'important distributeur québécois Adonis spécialisé dans la nourriture méditerranéenne. Je souris à voir cette expression « marchés ethniques » utilisée à toutes les sauces. C'est le cas de le dire. Que signifie « ethnique » ? Quand un produit cesse-t-il d'être « ethnique » ? La lasagne au Québec fut un jour ethnique tout comme le spaghetti d'ailleurs. Le chop suey a été le repas ethnique de bien des Québécois d'âge mûr. Compte tenu des habitudes alimentaires qui évoluent, de la démographie qui change à vue d'œil, il faut se demander quand viendra le jour où le ragoût de boulettes et le pâtes chinoises seront ethniques. En fait, ils le sont probablement déjà mais ailleurs, dans un restaurant de cuisine québécoise ayant pignon sur rue à Tokyo ou Beijing. Il me semble qu'ici, « ethnique » a toujours signifié « d'ailleurs » en opposition à « de souche ». Pour un commerçant, il signifiait aussi « marginal » et « minimal ». Ce n'est plus le cas. De plus en plus, « ethnique » signifie « pour tous » et « populaire ». Les rayons font une place grandissante aux sauces indiennes, thaïlandaises et autres. Le choix dans les fromages a déjà été simple pour ne pas dire simplet : blanc ou jaune. Aujourd'hui, le Feta grec côtoie le Jarlsberg norvégien qui côtoie le Cendrillon québécois, nommé par ailleurs le meilleur fromage au monde en 2009. Les consommateurs changent et recherchent aujourd'hui davantage de variétés, de saveurs et d'expériences différentes.

Ce phénomène touche aussi la volaille. Le poulet se décline maintenant en conventionnel, végétal, Halal, nourri de grains entiers, Kasher, bio, grillé à la Portugaise, et j'en passe. Le poulet se prête naturellement à toutes les cuisines. Il ne connaît aucune barrière. Jim Perdue de Perdue Farms, l'un des plus importants transformateurs américains de poulet et de dindon, déclarait récemment : « Nous ne sommes pas des transformateurs mais des entreprises alimentaires commercialisant des produits alimentaires adaptés aux besoins du marché. » La croissance de la consommation de poulet et de dindon passe, entre autres, par l'innovation, et celle-ci découle d'une fine compréhension des tendances et des besoins des consommateurs, exprimés ou anticipés. Près des trois quarts (72 %) des Canadiens se disent ouverts à essayer de nouveaux produits. Il n'en tient qu'à nous et aux transformateurs (à qui nous demandons aussi un effort supplémentaire pour le dindon), de faire preuve d'opportunisme et de bien comprendre et anticiper la dynamique des marchés. Cela nous permettra de capitaliser sur les tendances émergentes et ainsi de consolider notre position de leader dans le marché des viandes. Le test de production à grande échelle de poulets élevés sans antibiotiques que nous menons présentement avec l'ensemble de la filière avicole québécoise en est un bel exemple. Le développement du poulet Chantecler et tous les efforts mis de l'avant par les éleveurs pour promouvoir la consommation du dindon au Québec en sont deux autres.

Finalement, qui que nous soyons, nous serons toujours l'ethnie de quelqu'un d'autre. Le terme « ethnique » en lui-même aura toujours un certain relent de colonialisme. Alors, pourquoi ne pas changer de vocabulaire et parler plutôt de cuisine internationale ou exotique ? Je vous laisse là-dessus. Le souper est servi. 🍴

Jean-Paul Bouchard, président

Sommaire | février 2012

| Actualité.01 Antibiorésistance | Mot du président.02 Marchés ethniques | Contingentement.03 Bilan de l'année 2011 | PSAF et PST.04 La feuille Or | Provoqué économique.05 à .08 | Dossier.09 Biosécurité à la ferme | Projet.10 Application des fumiers | Marketing.11 Partenariat transpacifique | Babillard.12

Contingentement I

Productions sans détenir de quota I

Bilan de l'année 2011

Lors d'enquêtes et de vérifications effectuées en 2011, les trois inspecteurs des Éleveurs de volailles du Québec ont visité 607 éleveurs sans quota.

De ce nombre :

- 467 dossiers conformes à la réglementation
- 140 dossiers actifs dont :
 - 53 avertissements;
 - 75 dossiers à revisiter;
 - 12 productions ont été déclarées illégales. Les producteurs fautifs élevaient des lots pouvant varier de 160 à 550 oiseaux. Les 12 constats d'infraction émis en 2011 touchent des éleveurs œuvrant dans 7 des 11 régions du Québec.

Les éleveurs fautifs ont reçu des pénalités administratives et certains ont été convoqués à des audiences publiques devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Dans la totalité des cas présentés en audience, les Éleveurs de volailles du Québec ont demandé et obtenu de la Régie une injonction permanente afin d'éviter toute récidive.

Réglementation I Rappel

Rappelons que la réglementation permet la production sans quota de 100 poulets et 25 dindons par année à des fins de consommation personnelle, pour la famille immédiate ou pour la vente directe aux consommateurs. La pénalité appliquée pour les éleveurs sans quota qui dépassent les quantités permises est de 1 \$ le kilogramme vif à l'abattage sur toute la production constatée. Le règlement interdit à plus d'une personne, qu'elle soit titulaire ou non d'un contingent spécial, de produire ces quantités dans la même exploitation (plusieurs cas semblables ont été découverts l'année dernière).

La réglementation et les actions des Éleveurs de volailles du Québec en matière d'inspection n'ont qu'un seul objectif : préserver le droit de produire pour les éleveurs qui ont acquis du quota et assurer que les mises en marché du poulet et du dindon continuent de se faire de manière ordonnée, dans le respect du plan conjoint.

Rappelons qu'un éleveur qui détient du quota et qui revend des poussins et/ou des dindonneaux doit déclarer ces ventes à la Régie des marchés agricoles et alimentaires. Dans le cas où un éleveur vend des oiseaux vivants âgés de quelques semaines, il doit également les déclarer auprès des Éleveurs de volailles du Québec étant donné que ces oiseaux proviennent de son contingent. Également, un éleveur avec quota doit déclarer aux Éleveurs de volailles du Québec tous les oiseaux abattus pour sa consommation personnelle.

Protégeons notre plan conjoint

Afin de préserver l'intégrité de notre plan conjoint et l'encadrement de la mise en marché de notre produit, chaque intervenant de la filière avicole a le devoir de dénoncer les éleveurs sans quota qui cherchent à déjouer le système en se procurant plus de 100 poussins et/ou 25 dindons. Il est donc important que tous ceux et celles qui vendent des poussins et des dindonneaux soient vigilants et collaborent avec les Éleveurs de volailles du Québec afin de protéger notre production et tous les éleveurs détenant des quotas de poulet et de dindon au Québec.

Aidez-nous à vous aider

Les Éleveurs de volailles du Québec possèdent plusieurs outils pour dépister les individus qui cherchent à déjouer le système. Cependant, le moyen le plus efficace demeure la collaboration des gens sur le terrain possédant des renseignements sur des productions sans quota. C'est pourquoi toute personne ayant des soupçons à l'égard de productions qui pourraient être illégales est invitée à communiquer ces renseignements au Service du contingentement par téléphone au 450 679-0540, poste 8532 ou par télécopieur au 450 679-5375.

Toutes les plaintes acheminées aux Éleveurs de volailles du Québec, par la poste, téléphone, télécopieur ou courrier électronique, sont traitées de façon confidentielle et anonyme. 

Poulet I Demande de transferts de quota

Ces dates limites ne touchent que les transferts de quota de poulet **entre les membres de la famille immédiate**.

Rappelons que depuis le 19 janvier 2010, les transferts de quotas de poulet sont suspendus, à l'exception de ceux effectués entre les membres de la famille immédiate.

Date limite pour la signature des formulaires (art. 26)

Période A-112 - 6 avril 2012


Période A-113 - 1^{er} juin 2012

Certification PASAF I Pénalité pour les locataires de poulaillers « B » non certifiés


Depuis le 30 janvier dernier, la certification PASAF est obligatoire pour tous les propriétaires de poulaillers de poulets « B » (« B » : propriétaire de poulailler(s) qui ne détient pas de quota). Conformément au nouvel article 56.1 du *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet*, si le titulaire de quota loue un poulailler « B » non certifié, il verra l'ensemble de son quota détenu pénalisé.

Modification à l'article 56.1

56.1. Lors du calcul d'un contingent individuel selon l'article 56, les Éleveurs de volailles du Québec réduisent de 5 % le contingent d'un éleveur de poulets qui est titulaire d'un quota depuis plus de 42 semaines et qui ne détient pas un certificat de conformité aux exigences du Programme d'assurance salubrité à la ferme des Producteurs de poulet du Canada en vigueur émis par l'organisme de certification provincial **ou qui met en élevage des poulets dans un poulailler pour lequel un tel certificat de conformité n'est pas émis.**

La modification de l'article 56.1 entrera en vigueur au moment de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*. 

Déclaration assermentée I Formulaire de détention de quota à compléter

Lors de sa réunion du 18 janvier dernier, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'envoi à tous les éleveurs, au cours du mois de février, du formulaire de déclaration assermentée de détention de quota. Nous sommes actuellement à travailler sur les modifications réglementaires et sur la mise en place de la mécanique de l'encan de quota. Les éleveurs auront un délai de 60 jours pour retourner le formulaire complété. Comme il est souhaité et prévu que la première séance d'encan de quota de dindon se tienne tôt en 2012, les éleveurs qui voudraient y participer devraient retourner leur formulaire le plus tôt possible, sans attendre la limite maximale de 60 jours. 

Rappel Dindon I Début des audits annuels, date limite de certification et pénalité

Nous vous rappelons que les audits annuels du PSAF (*Programme de salubrité des aliments à la ferme*) et du PST (*Programme de soin des troupeaux*) débuteront à partir du 30 avril 2012, ce qui correspond au début de la période du calendrier dindon. La première année d'audits annuels aura donc lieu du 30 avril 2012 au 26 avril 2013, selon votre date anniversaire d'audit initial ou de certification.

La date limite de certification est le 1^{er} décembre 2013. Après cette date, les fermes non certifiées verront leur quota détenir pénalisé de 5 % par année (période). La pénalité est cumulative, c'est-à-dire qu'elle est de 5 % la 1^{re} année, de 10 % la 2^e année, de 15 % la 3^e, etc. Dans les cas où elles s'appliqueraient, les premières pénalités prendront ainsi effet à compter de la période de production 2014-2015.

PICRA I Surveillance de l'antibiorésistance à la ferme

Le Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA) est l'organisme fédéral qui assure, depuis 2002, la surveillance de la résistance aux antimicrobiens au niveau de la vente au détail et de la transformation pour la volaille, le bœuf et le porc. Le PICRA va maintenant étendre son programme de surveillance à la ferme pour les poulets à griller comme c'est déjà le cas depuis quelques années pour le bœuf et le porc.

suite à la page 9

Dindon I Précision apportée pour la feuille PST 007A

La feuille PST 007A intitulée *PST dindon - Nombre maximum de dindonneaux à placer* n'est pas obligatoire. À titre indicatif seulement, elle vous permet de calculer le nombre de dindonneaux que vous pouvez placer en fonction de la surface du poulailler et de vérifier si vous avez suffisamment de mangeoires et d'abreuvoirs par rapport aux directives des fabricants.

Pour la certification PST, vous n'avez pas à compter et à calculer la capacité des mangeoires et des abreuvoirs dans vos poulaillers. Comme le demande l'exigence du Manuel, vous devez simplement vérifier qu'il y ait des mangeoires et des abreuvoirs à au moins tous les six mètres (20 pieds).

Dindon I La Feuille Or : Guide de préparation pour les audits PSAF et PST

Comme vous le savez, les audits annuels pour les dindons débuteront le 30 avril 2012. Assurez-vous de maintenir le PSAF (*Programme de la salubrité à la ferme*) et le PST (*Programme de soins des troupeaux*) pendant au moins un élevage avant votre audit annuel, et ce, dans tous vos poulaillers. Gestion Qualiterra vous fera parvenir une lettre environ deux mois avant votre audit pour vous indiquer le type d'audit (complet, partiel, évaluation des dossiers ou auto-déclaration) et la procédure à suivre. Les éleveurs qui ont aussi des poulets auront leur audit dindon à la date anniversaire de leur audit poulet.

La Feuille Or vous guide

La Feuille Or est conçue pour vous aider à monter votre dossier annuel et vos dossiers d'élevage pour le PSAF et le PST.

Le PSAF

Pour le dossier annuel du PSAF, vous devez compléter le *Formulaire annuel* de huit pages dont les sept premières pages sont identiques à celles du PSAF poulet. Si vous avez aussi du poulet, vous complétez uniquement la page 8 qui est spécifique aux exigences du PSAF dindon. Vous avez la liste des documents à conserver dans votre dossier annuel sur la Feuille Or (analyse d'eau, prescriptions, mode d'emploi des produits chimiques, lettres d'assurance qualité). Pour les éleveurs de dindon, un autre document s'ajoute : le schéma des poulaillers (voir l'Annexe 1b du manuel PSAF).

Pour chaque dossier d'élevage du PSAF, vous devez conserver pendant deux ans (un an pour le poulet) les documents listés sur la Feuille Or (*Formulaire PASAF 1, 2 et 3*, FIT, cartes de mortalité, bons de livraison du couvoir et de la meunerie, facture de litière, rapport des attrapeurs, bons de chargement et rapport d'abattage). Les formulaires PASAF 1 et PASAF 2 sont les mêmes pour le dindon et le poulet. Seul le formulaire PASAF 3 Dindon est légèrement différent du formulaire PASAF 3 pour le poulet.

DINDON - PSAF et PST Le Bureau de santé
Composition du dossier annuel et des dossiers d'élevages

1. Dossier annuel F	
PSAF dindon	PST dindon
<p>Conservation des documents annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 2. Une copie de l'analyse de l'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 3. Une copie de l'analyse de l'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 4. Une copie de l'analyse de l'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 5. Une copie de l'analyse de l'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 6. Une copie de l'analyse de l'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 7. Une copie de l'analyse de l'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 8. Une copie de l'analyse de l'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 	<p>Conservation des documents annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 2. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 3. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 4. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 5. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 6. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 7. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 8. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité.
<p>À afficher dans un endroit visible de la ferme, de la ferme ou du bureau de la ferme :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 2. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 3. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 4. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 5. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 6. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 7. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 8. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 	
2. Dossiers d'élevages (PSAF) et dossier semi-annuel (PST)	
Dossiers d'élevages PSAF	Dossier semi-annuel PST
<p>Conservation des documents d'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 2. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 3. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 4. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 5. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 6. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 7. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 8. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 	<p>Conservation des documents d'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 2. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 3. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 4. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 5. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 6. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 7. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité. 8. Une copie de l'analyse d'eau (analyse de l'eau) effectuée par un laboratoire accrédité.

Le PST

Pour le dossier annuel du PST, vous devez lire et compléter les procédures d'élevage directement dans le manuel PST (onglets bleus PST 001 à PST 010). N'oubliez pas de décrire vos procédures d'élevage à la fin de chaque feuille PST. Des exemples vous ont été postés avec le manuel et les formulaires. De plus, veuillez compléter le plan d'urgence à l'onglet bleu DOC ST3.

La feuille PST 007a intitulée *PST dindon - Nombre maximum de dindonneaux à placer* n'est pas obligatoire. À titre indicatif seulement, elle vous permet de calculer le nombre de dindonneaux que vous pouvez placer en fonction de la surface du poulailler et de vérifier si vous avez suffisamment de mangeoires et d'abreuvoirs.

Pour le dossier d'élevage du PST, vous avez deux documents à compléter aux six mois : la *Liste de contrôle pour l'autovérification* (DOC ST1) et le document intitulé *Densité d'élevage des dindons au moment de l'autovérification* (DOC ST2).

À afficher dans un endroit visible

Le plan d'urgence et le plan de la ferme avec les tracés des deux zones de biosécurité, l'emplacement de la génératrice, des produits chimiques, des extincteurs et du robinet de gaz (s'il y a lieu) doivent être affichés dans un endroit visible pour être accessibles en situation d'urgence. Par exemple, ils peuvent être affichés dans le bâtiment de la génératrice, dans le bureau de la ferme ou dans le garage.

Tous les formulaires PSAF et PST vous ont été postés avec le Manuel. Vous trouverez également ces mêmes formulaires sur le site Internet des programmes à la ferme. Veuillez suivre la procédure pour accéder au site à l'aide de la Feuille bleue.

Si vous avez des questions sur les programmes PSAF et PST, veuillez contacter M^{me} Nathalie Robin, agr. aux ÉVQ, par téléphone au 450 679-0540, poste 8597 ou par courriel à l'adresse nrobin@upa.qc.ca.

Provoqué économique

Sommaire du marché

Les inventaires canadiens de poulet au 1^{er} décembre 2011 s'établissaient à 31,8 Mkg, en hausse de 6,2 % par rapport au 1^{er} décembre 2010. La production de poulet aux États-Unis a présenté une croissance de 2,6 % de janvier à octobre 2011 comparativement à la même période en 2010.

Les inventaires canadiens de dindon au 1^{er} décembre 2011 étaient évalués à 22,9 Mkg, en baisse de 8 % par rapport à l'an dernier à la même date. La production de dindon aux États-Unis a affiché une hausse de 3,4 % au cours des dix premiers mois de 2011 par rapport à la période correspondante en 2010.

Le prix de gros du poulet aux États-Unis devrait présenter une hausse de 4,0 % au premier trimestre de 2012 comparativement au premier trimestre de 2011, en dollars US. Quant au prix de gros du dindon, celui-ci afficherait une hausse de 2 % au premier trimestre de 2011 par rapport au même trimestre en 2010, toujours en dollars US.

Au Québec, le prix du maïs s'est établi à 260 \$/tonne en décembre, soit 24 \$/tonne de moins qu'en novembre, alors que le prix du tourteau de soya diminuait de 27 \$ la tonne pour s'arrêter à 349 \$/tonne.

Performance domestique de la production | Québec

(Poids éviscéré)	Période	Allocation	Production	Différence	Performance
Du 2 janvier au 26 février 2011	A-102	40 655 060	40 689 208	34 148	100,1 %
Du 27 février au 23 avril 2011	A-103	40 677 902	40 964 746	286 844	100,7 %
Du 24 avril au 18 juin 2011	A-104	42 359 514	42 550 354	190 840	100,5 %
Du 19 juin au 13 août 2011	A-105	41 460 394	41 069 559	-390 835	99,1 %
Du 14 août au 8 octobre 2011	A-106	39 714 972	39 827 957	112 985	100,3 %
Du 9 octobre au 3 décembre 2011	A-107	38 538 763	38 929 123	390 360	101,0 %
Du 4 décembre 2011 au 28 janvier 2012	A-108				
Du 2 janvier 2011 au 28 janvier 2012	A-102 à A-108	243 406 605	244 030 947	624 341	100,3 %

La performance domestique réalisée par le Québec de A-102 à A-107 a atteint 100,3 %.

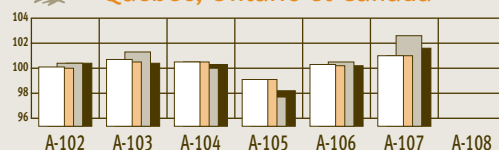
Strate de poids	Prix (\$/kg)	Volume (kg)	% du total	Coût (\$)
0 - 1,64	1,669	254 140	0,5 %	424 160
1,65 - 1,84	1,7090	5 264 978	9,3 %	8 997 847
1,85 - 2,14	1,669	8 546 454	15,2 %	14 264 032
2,15 - 2,45	1,689	26 964 819	47,9 %	45 543 579
2,46 - 3,00	1,659	7 978 793	14,2 %	13 236 818
3,01 - 3,49	1,719	612 962	1,1 %	1 053 682
3,50 - +	1,729	6 698 657	11,9 %	11 581 978
TOTAL		56 320 803	100,0 %	95 102 095
Prix moyen des livraisons : 1,689 \$				

Répartition des volumes par strate de poids et prix moyen des livraisons du Québec | Période A-107

Les livraisons totales effectuées par les éleveurs du Québec pour la période A-107 se sont élevées à 56 320 803 kg, dont 47,9 % comprises dans la catégorie de référence (2,15 à 2,45 kg). Le coût des livraisons pour les abattoirs a atteint 95 102 095 \$, ce qui correspond à un prix moyen de 1,689 \$ par kg.



Performance globale Québec, Ontario et Canada



Québec : La performance globale (mesurée sur l'allocation totale) obtenue de A-102 à A-107 a atteint 100,2 %.

Ontario : La performance globale obtenue de A-102 à A-107 a atteint 100,4 %.

Canada : La performance globale de l'ensemble des provinces obtenue de A-102 à A-107 a atteint 100,2 %.

Québec (domestique)
 Québec (globale)
 Ontario (globale)
 Canada (globale)

Niveau des importations

En date du 31 décembre 2011, les importations cumulatives réalisées dans le cadre du contingent tarifaire en 2011 totalisaient 77,6 Mkg, soit 1,2 % de plus que le prorata des permis alloués (0,9 Mkg).

À titre comparatif, les importations au contingent tarifaire en 2010 avaient été 2,4 % en dessous du contingent tarifaire, soit 1,8 Mkg de moins. Les importations totales ont été 7,9 % plus élevées qu'en 2010 à la même date. Les volumes d'importation pour réexportation en 2011 ont présenté une croissance de 11 % comparativement à l'année précédente alors que les importations pour concurrence ont affiché une hausse de 34 % (0,9 Mkg)

Semaine se terminant le 31 décembre	Globales	Concurrence	Ré-export	Permis suppl.	Total
Cumul annuel 2011	74 245 553	3 374 524	81 549 839	0	159 169 916
Cumul annuel 2010	71 498 027	2 518 786	73 462 149	0	147 478 962
Différence en kg	2 747 526	855 738	8 087 690	0	11 690 954
Différence en %	3,8 %	34,0 %	11,0 %	0	7,9 %

Importations globales - Réelles versus prorata

Semaine se terminant le 31 décembre	Réelles*	Prorata	Différence kg	Différence %
Cumul annuel 2011	77 620 077	76 703 850	916 227	1,2
Cumul annuel 2010	74 016 813	75 814 950	-1 798 137	-2,4 %

Source : MAECI

*Globales plus supplémentaires spéciaux



Inventaires de poulet

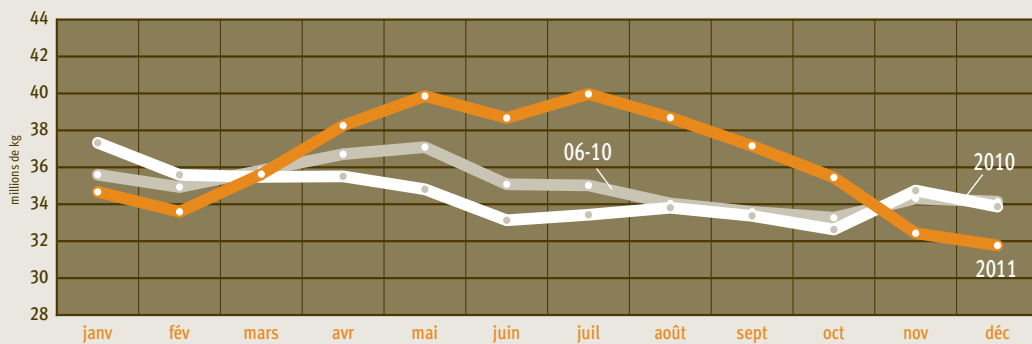
QUÉBEC Au Québec, les inventaires totaux de poulet étaient de 10 Mkg au 1^{er} décembre 2011, soit 8,6 % de plus qu'au 1^{er} décembre 2010. Une hausse a été constatée dans toutes les catégories, sauf dans le **Poulet de moins de 2 kg** et **Surtransformé**. Les inventaires québécois au 1^{er} décembre 2011 représentaient 31,5 % des inventaires canadiens.

ONTARIO Les inventaires de poulet étaient de 14,1 Mkg en Ontario au 1^{er} décembre 2011, en baisse de 5,7 % par rapport à l'an dernier. Les inventaires ont baissé principalement dans les **Morceaux** alors qu'ils ont augmenté dans les autres catégories. Au 1^{er} décembre 2011, les inventaires de l'Ontario représentaient 44 % de l'ensemble des inventaires canadiens.

CANADA Les inventaires canadiens au 1^{er} décembre 2011 étaient évalués à 31,8 Mkg. Cela représente une baisse de 6,2 % sur leur niveau de l'an dernier à la même date. Une baisse a été constatée dans les catégories **Poulet de 2 kg et plus**, **Morceaux** et **Surtransformé** alors que le **Poulet de moins de 2 kg** et le **Divers** ont affiché une hausse. À 26,3 Mkg au 1^{er} décembre 2011, les inventaires domestiques canadiens (excluant les cuisses et le divers) étaient en dessous de la fourchette cible des Producteurs de poulet du Canada (PPC) pour cette date.

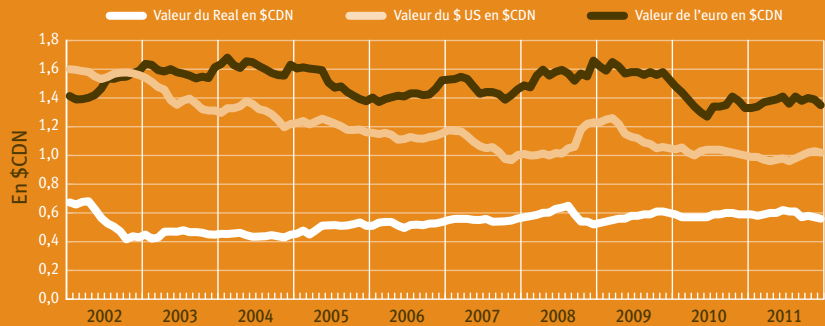
Par catégorie 1 ^{er} décembre (millions de kg)	Québec		Ontario		Canada				
	2010	2011	2010	2011	2010	2011			
Poulet									
<2 kg	0,16	0,13	-21 %	0,03	0,03	11 %	0,38	0,39	4 %
>=2 kg	0,04	0,08	105 %	0,03	0,13	368 %	0,88	0,28	-67 %
Morceaux	3,43	4,19	22 %	4,45	3,13	-30 %	13,09	11,57	-12 %
Surtrans.	4,91	4,58	-7 %	10,09	10,29	2 %	17,66	16,95	-4 %
Divers	0,69	1,05	51 %	0,36	0,51	44 %	1,87	2,58	38 %
Total	9,23	10,02	8,60 %	14,95	14,10	-5,71 %	33,87	31,77	-6,20 %

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada

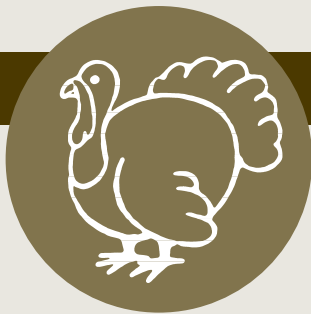


	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
06-10	35,60	34,93	35,83	36,71	37,09	35,08	35,01	34,04	33,59	33,27	34,31	34,14
2010	37,33	35,59	35,48	35,51	34,81	33,13	33,43	33,81	33,37	32,63	34,74	33,87
2011	34,67	33,59	35,63	38,26	39,86	38,67	39,97	38,69	37,16	35,45	32,43	31,77

Taux de change



Le dollar canadien s'est légèrement apprécié en décembre comparativement au dollar américain. Entre novembre et décembre 2011, le dollar canadien a gagné 0,2 % de sa valeur, s'établissant ainsi à 0,98 \$US. La devise canadienne s'est cependant dépréciée de 1,6 % depuis décembre 2010, alors qu'elle valait 0,99 \$US. Le dollar américain valait donc 1,02 \$CDN en décembre. Le dollar canadien s'est apprécié de 3,2 % par rapport à l'euro en décembre comparativement à novembre. Le dollar canadien valait donc 0,74 euro en décembre 2011. Par rapport au real brésilien, la devise canadienne s'est également appréciée de 2,9 %, toujours entre novembre et décembre, pour s'arrêter à 1,80 real. Le dollar canadien s'est ainsi apprécié de 6,8 % par rapport au real depuis décembre 2010. Comme l'indique le graphique, toujours en décembre 2011, le real valait 0,56 \$CDN et l'euro, 1,35 \$CDN. Source : Banque du Canada



Inventaires de dindon

QUÉBEC Au 1^{er} décembre 2011, les inventaires de dindon au Québec étaient évalués à 8,7 Mkg, ce qui est 7,6 % plus élevé que ceux du 1^{er} décembre 2010. Une baisse marquée a toutefois été enregistrée dans les catégories **Dindon de plus de 9 kg**, **Autres** et **Divers**. Une hausse a cependant été constatée dans le **Dindon de moins de 5 kg** et le **Dindon entre 5 et 9 kg**. Les inventaires québécois au 1^{er} décembre 2011 représentaient 38 % des inventaires canadiens.

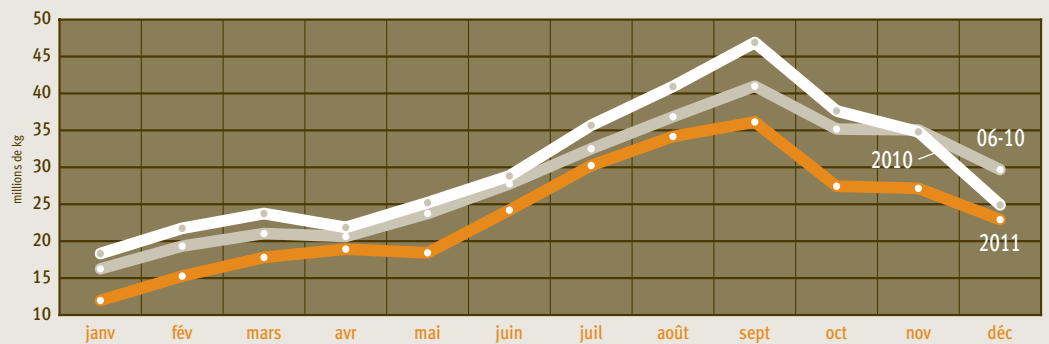
ONTARIO Les inventaires de dindon étaient évalués à 6,1 Mkg en Ontario au 1^{er} décembre 2011, ce qui représente une baisse de 32 % par rapport au 1^{er} décembre 2010. Les inventaires ont diminué dans toutes les catégories. Au 1^{er} décembre 2011, les inventaires de l'Ontario représentaient 26 % de l'ensemble des inventaires canadiens.

CANADA Au 1^{er} décembre 2011, les inventaires canadiens de dindon étaient évalués à 22,9 Mkg, soit en baisse de 8 % (-2 Mkg) par rapport à l'an dernier à la même date. Une baisse est survenue dans les catégories **Dindon de plus de 9 kg**, **Autres** et **Divers**. Les inventaires de **Dindon de moins de 5 kg** et de **Dindon entre 5 et 9 kg** ont, pour leur part, affiché une hausse. Les inventaires au 1^{er} décembre 2011 étaient 6,8 Mkg en dessous de la moyenne des cinq dernières années à la même date.

Par catégorie
1^{er} décembre (millions de kg)

	Québec		Ontario			Canada			
Dindon	2010	2011	2010	2011		2010	2011		
<5 kg	1,63	1,96	20,3 %	1,76	1,13	-35,6 %	4,13	4,24	2,6 %
5 à 9 kg	2,82	5,29	87,5 %	2,80	2,54	-9,3 %	9,47	11,97	26,4 %
>9 kg	1,98	0,48	-75,7 %	1,04	0,44	-57,6 %	4,39	2,41	-45,0 %
Autres	1,37	0,79	-42,4 %	3,01	1,84	-38,7 %	5,94	3,75	-36,8 %
Divers	0,32	0,21	-34,4 %	0,31	0,10	-67,4 %	0,99	0,54	-45,6 %
Total	8,12	8,73	7,6 %	8,92	6,06	-32,1 %	24,91	22,91	-8,0 %

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada



	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
06-10	16,25	19,33	21,02	20,63	23,74	27,75	32,51	36,84	40,99	35,18	35,06	29,68
2010	18,32	21,74	23,74	21,86	25,21	28,83	35,68	40,94	46,90	37,63	34,80	24,91
2011	11,97	15,27	17,80	18,92	18,42	24,20	30,24	34,17	36,14	27,44	27,15	22,91

Aperçu du marché des viandes

La production de poulet aux États-Unis a présenté une croissance de 2,6 % au cours des mois de janvier à octobre 2011, comparativement à la période correspondante en 2010. Le Département américain de l'Agriculture (USDA) a revu ses prévisions de production de poulet pour la fin de 2011 et pour 2012. Ainsi, la production devrait diminuer de près de 5,4 % au quatrième trimestre de 2011 comparativement au quatrième trimestre de 2010. La production devrait diminuer de nouveau en début de 2012 avec une baisse de 5,3 % au premier trimestre et de 4,2 % au second, par rapport aux trimestres correspondants en 2011. La faiblesse du prix des poitrines et des prix élevés pour les grains expliquent ce recul. Les inventaires à la fin du troisième trimestre de 2011 étaient 6 % moins élevés que l'année précédente. Seuls les inventaires de viande de poitrines demeurent au-dessus de l'année précédente. Les inventaires totaux devraient se maintenir en dessous de l'année précédente jusqu'au troisième trimestre de 2012. Avec la baisse de production et des inventaires, le USDA s'attend à une augmentation des prix du poulet sur l'ensemble de l'année 2012.

Du côté du dindon, le USDA note que la production cumulative de janvier à octobre 2011 a été 3,4 % plus élevée que la production cumulative de janvier à octobre 2010. La majeure partie de cette hausse a eu lieu au cours des deux premiers trimestres (+5,5 %) alors que les deux derniers trimestres de 2011 devraient présenter une croissance modeste (+0,4 %), par rapport aux périodes correspondantes en 2010. Sur l'ensemble de l'année 2011, la production de dindon présenterait donc une hausse de 2,9 % comparativement à 2010. En 2012, le USDA prévoit une hausse de 0,7 % par rapport à la production de 2011. Les inventaires ont chuté dramatiquement entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} novembre. En effet, les stocks étaient 7,6 % au-dessus de l'année précédente le 1^{er} octobre alors qu'ils se retrouvaient 0,7 % en dessous de l'année précédente au 1^{er} novembre. Des inventaires

généralement plus faibles en 2011 comparativement à 2010 ont mis de la pression à la hausse sur les prix. En novembre, les prix du dindon entier étaient 7 % au-dessus des prix de 2010 lors de la même période. Les prix pour l'ensemble du quatrième trimestre devraient se maintenir 6 % au-dessus des prix du quatrième trimestre de l'année précédente. La hausse des prix devrait se poursuivre au premier trimestre de 2012.

D'après le USDA, une forte proportion d'abattage de vaches, autant dans le bovin de boucherie que dans le bovin laitier, a eu pour effet de réduire les poids moyens en 2011. Les prix pour les bouvillons ont présenté une croissance annuelle à partir de décembre 2009. Cette tendance devrait se maintenir pour les deux ou trois prochaines années compte tenu de la restriction de l'offre de bouvillons de poids plus élevés. Les marges de profit dans le secteur sont au seuil de rentabilité ou en dessous. En revanche, les exportations américaines de bœuf maintiennent le rythme depuis le début de l'année. On estime que les exportations termineront l'année 2011 en hausse de 21 % comparativement à 2010, réduisant davantage la disponibilité de viande de bœuf sur le marché domestique.

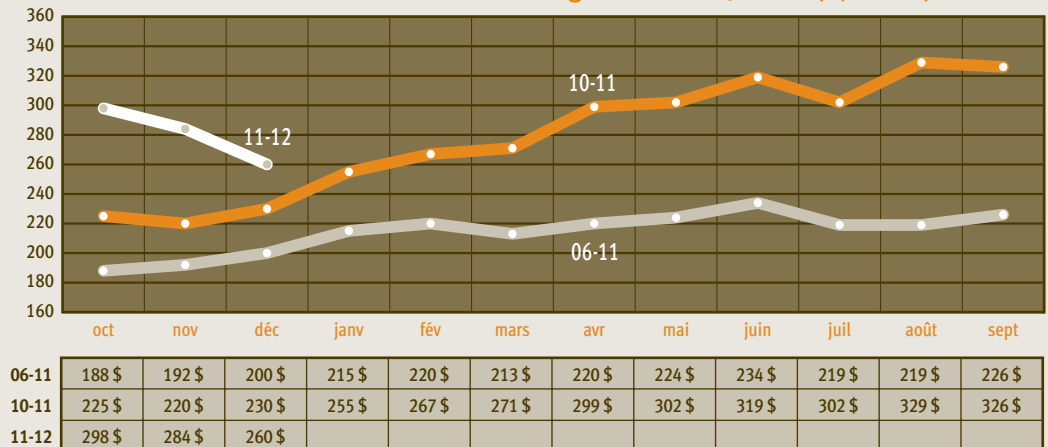
Tout comme pour le bœuf, le USDA rapporte que les exportations américaines de viande de porc termineraient l'année 2011 en hausse de 21 % par rapport à 2010. La demande est particulièrement forte du côté de l'Asie, alors que le dollar américain se transige à une valeur favorisant les exportations et que les pays asiatiques tentent de réduire le prix du porc sur leurs marchés domestiques respectifs. Pour 2012, le USDA s'attend à des exportations sensiblement égales à celles de 2011. Avec une production prévue en hausse de 1,4 % en 2012, la disponibilité de porc sur le marché domestique présenterait une légère augmentation, affectant du même coup les prix, qui seraient en baisse d'environ 3 %.

Aperçu du marché des grains

Le prix du maïs dans les centres régionaux a présenté une baisse de 24 \$ en décembre par rapport à novembre pour s'établir à 260 \$/tonne. Le prix du maïs était de 230 \$/tonne en décembre l'année précédente. Le prix de décembre cette année était donc en hausse de 13 % par rapport à décembre 2010. Comparativement au prix moyen des cinq dernières années à la même date, le prix du maïs en décembre a été 60 \$/tonne plus élevé, ce qui correspond à un écart de 30 %. Quant au prix du tourteau de soya, celui-ci s'est établi à 349 \$/tonne en décembre comparativement à 375 \$/tonne en novembre et à 433 \$/tonne en décembre 2010. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années de 383 \$/tonne en décembre, le prix affichait une hausse de 9 %.

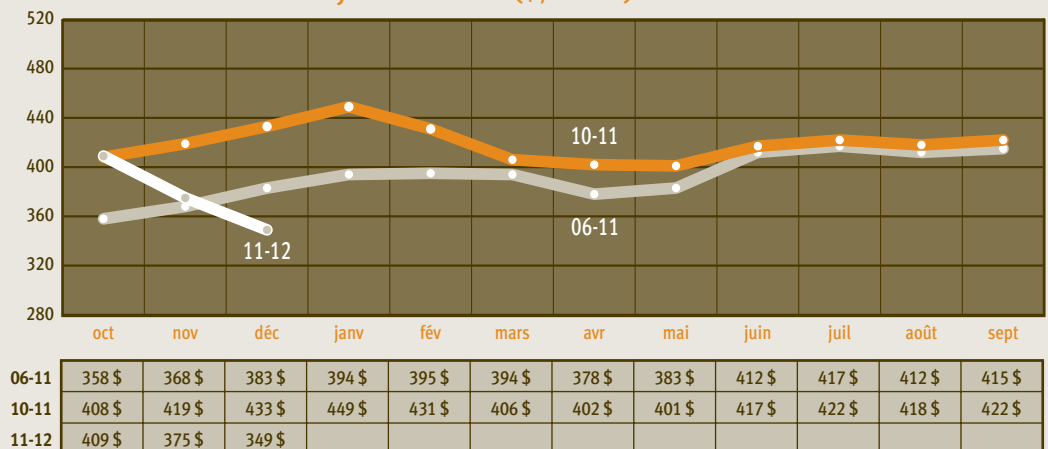
À la fin de l'année 2011, deux mesures de soutien à l'industrie de l'éthanol aux États-Unis n'ont pas été renouvelées : le crédit d'impôt de 0,45 \$/gallon pour l'inclusion d'éthanol dans l'essence de même que le tarif à l'importation d'éthanol de 0,54 \$/gallon. D'après Dow Jones Factiva, le crédit d'impôt a privé le gouvernement américain de 6 milliards de dollars de revenus en 2011 seulement. L'industrie de l'éthanol n'a pas offert une grande résistance à l'élimination de ces deux mesures de soutien. Elle soutient que la production d'éthanol devrait demeurer sensiblement la même en 2012 qu'en 2011, sinon plus élevée. Cela n'affecterait pas le prix du maïs de manière perceptible cette année, malgré le fait que 40 % du maïs aux États-Unis soit dirigé vers la production d'éthanol et de sous-produits. Une troisième mesure de soutien est toujours en place, soit la norme d'inclusion de carburant de sources renouvelables. Cette mesure a fait l'objet d'un projet de loi visant à faire fluctuer la quantité requise de carburant de sources renouvelables en fonction des inventaires de maïs. Ce projet est toujours à l'étude.

Prix de vente du maïs dans les centres régionaux du Québec (\$/tonne)



Source : FPCCQ

Prix du tourteau de soya à Montréal (\$/tonne)



Source : FPCCQ

Provoqué | Recevez-le par courriel!

Soyez parmi les premiers informés en recevant votre *Provoqué* par courriel et non plus par la poste.

Posez ainsi un geste écologique qui aidera les Éleveurs de volailles du Québec à réduire la quantité de papier nécessaire à l'impression du *Provoqué*.

Pour recevoir le *Provoqué* par courriel, veuillez adresser votre demande en prenant soin de fournir : nom, nom de votre entreprise, numéro de quota (s'il y a lieu) et adresse courriel à :

M^{me} **Marylène Jutras**, agente de communication

Tél. : 450 679-0540, poste 8245

Courriel : mjutras@upa.qc.ca 

Biosécurité à la ferme | Faites vite pour la subvention 2011-2012!

Si vous prévoyez effectuer certains réaménagements dans l'entrée de vos poulaillers ou dans un bâtiment sur le site afin de rehausser la biosécurité de la ferme, faites vite car la date limite pour demander une subvention pour l'année 2011-2012 est le 31 mars 2012! Une subvention pour la mise en œuvre de systèmes de biosécurité à la ferme est disponible pour les éleveurs de volailles dans le cadre de l'initiative fédérale-provinciale-territoriale *Cultivons l'avenir*. La subvention se termine le 31 mars 2013.

Projets et dépenses admissibles

Le recours à des services-conseils, la mise à niveau des installations ayant pour but d'améliorer la biosécurité à la ferme ainsi que les honoraires et les frais de déplacement d'un conseiller (ex. : entrepreneur, etc.) vous guidant dans l'implantation des mesures de biosécurité à la ferme sont couverts par ce programme.

Pour la mise à niveau des installations, les activités admissibles sont l'aménagement d'une installation de lavage des mains, les matériaux pour construire ou réaménager l'entrée du poulailler (ex. réaménagement ou agrandissement de l'entrée et ajout d'un banc remplaçant la ligne rouge), une aire de lavage des véhicules de ferme, l'aménagement d'un stationnement, d'une barrière au chemin de ferme, la structure d'entreposage des poulets morts, les coûts de main-d'œuvre alloués au projet (maximum 20% du coût total), etc.

Certaines dépenses ne sont pas admissibles : exterminateur, survêtements ou bottes jetables, traitement de l'eau, etc.

Si vous avez un projet autre que ceux mentionnés ci-dessus, veuillez consulter le site Internet du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) au www.cdaq.qc.ca ou téléphoner au 450 679-0540, poste 8353.

Biosécurité des attrapeurs – rappel

Tel que mentionné dans la lettre que nous vous avons fait parvenir en septembre 2010, chaque éleveur doit fournir de l'eau pour le lavage des mains ainsi qu'un espace propre muni de crochets pour faciliter le changement de vêtements et de bottes des attrapeurs.

Ces aménagements sont admissibles à cette subvention. Les autres éléments demandés (savon et serviettes de papier jetables pour le séchage des mains) ne sont pas des dépenses admissibles.

Aide financière

L'aide financière pour le recours à des services-conseils peut atteindre 70% des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 750 \$ par NIM (numéro d'identification ministériel du MAPAQ) par an. L'aide financière pour la mise à niveau des installations peut atteindre 70% des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par NIM par an.

Il est donc possible de demander une aide financière deux ou trois années consécutives.

Réclamation

Après la réalisation d'une activité admissible, veuillez compléter le *Formulaire de réclamation biosécurité à la ferme volet 3* disponible auprès du CDAQ et lui acheminer votre demande ainsi que les pièces justificatives requises. 

suite de la page 4

PICRA | Surveillance de l'antibiorésistance à la ferme

Le projet a pour but de recueillir des données sur l'utilisation des antimicrobiens à la ferme et sur la résistance chez les poulets à griller dans tout le Canada. L'objectif du programme consiste à évaluer l'utilisation des antimicrobiens au couvoir et à la ferme et à comparer ces données aux patrons d'antibiorésistance analysés chez les poussins d'un jour et chez les poulets la dernière semaine avant l'abattage. Le programme pourra aider les éleveurs et les vétérinaires à établir quels sont les antibiotiques encore efficaces auprès des troupeaux.


Les ÉVQ, les autres offices provinciaux et les PPC appuient la méthodologie de surveillance du PICRA et sa mise en œuvre. Des interventions proactives contre les risques d'apparition d'antibiorésistance peuvent améliorer la confiance des consommateurs et témoigner des démarches de l'industrie et du gouvernement en matière de réduction de l'antibiorésistance. Dans la même veine, la surveillance de l'antibiorésistance par le PICRA fait partie d'une des recommandations du *Livre blanc* (voir le texte en page 1 intitulé *Antibiorésistance | Des efforts concertés*).

Visite à la ferme et échantillonnage

Le programme de surveillance de l'antibiorésistance à la ferme débutera d'ici le mois de mars 2012 et une centaine de fermes canadiennes de poulets seront échantillonnées par année.

Pour un même élevage, deux visites à la ferme par un vétérinaire (environ 1 h chacune) seront effectuées afin de recueillir des échantillons de fientes de poussins d'un jour et des fientes de poulets pendant la dernière semaine d'élevage. Un questionnaire sur l'historique médical et les pratiques d'élevage sera à compléter avec le vétérinaire pour le lot échantillonné. Le vétérinaire fournira aux éleveurs participant un rapport individualisé sur leur ferme.

Les renseignements relatifs à la ferme resteront confidentiels et les résultats des analyses seront présentés sous forme de données regroupées.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} **Nathalie Robin**, agr. aux ÉVQ, par téléphone au 450 679-0540, poste 8597 ou par courriel à l'adresse nrobin@upa.qc.ca. 

Dindon | Nouvelle entente de prix en Ontario

Pleine indexation

À compter de 2005, les prix du dindon en Ontario étaient calculés selon une formule de prix qui tenait compte de la fluctuation du prix des deux principaux intrants: la moulée et le dindonneau. Comme les données suffisamment fiables sur le prix de la moulée étaient disponibles seulement en Ontario, le prix au Québec était ajusté de la même façon. Pour une semaine donnée, lorsque le coût de moulée et de dindonneau augmentait de un cent (1 ¢) par kg, le prix aux éleveurs augmentait de un cent (1 ¢) par kg.

Ententes de partage des coûts

En avril 2008, les éleveurs et les transformateurs en Ontario ont convenu de cesser la pleine indexation et de partager à 50/50 les fluctuations de coût de moulée et dindonneau: lorsque le coût augmentait de un cent (1 ¢) kg, le prix aux éleveurs augmentait de 0,5 ¢/kg. Les éleveurs de l'Ontario jugeaient que le contexte d'augmentation rapide des coûts à ce moment justifiait un partage du risque entre les éleveurs et les transformateurs. Des ententes se sont succédées entre avril 2008 et avril 2010, période au cours de

laquelle la marge des éleveurs de dindon de l'Ontario et du Québec s'est trouvée réduite par la forte hausse du coût de la moulée. Au Québec, la bonification de la grille de prix du dindon à griller (en novembre 2009, mars 2010 et avril 2011) a permis de mitiger quelque peu ce manque à gagner par rapport aux éleveurs de l'Ontario.

Négociations de prix en 2010

Cette méthode d'indexation hebdomadaire partielle a été appliquée jusqu'en avril 2010. À ce moment, les éleveurs et les transformateurs de l'Ontario se sont entendus pour négocier les prix mensuellement. Dorénavant, les prix n'allaient plus suivre l'indexation des coûts de production. Les éleveurs de l'Ontario et les transformateurs ont même convenu de geler le prix du dindon à griller et de la femelle entre septembre et décembre 2010.

À partir de ce moment, des ajustements à la hausse des prix ont été apportés sporadiquement de façon à rattraper une partie du manque à gagner des éleveurs: en janvier 2011, en mai 2011 et en juin 2011.

En mars 2011, le manque à gagner des éleveurs du

Québec et de l'Ontario par rapport à leurs coûts de production avait atteint un sommet d'environ 10 ¢/kg dans chacune des catégories. Le manque à gagner dans le mâle a même atteint 13,5 ¢/kg en octobre 2011.

Une autre entente d'indexation partielle (50/50) est survenue en Ontario à la fin de juin 2011 et a pris fin en décembre 2011. La baisse du prix de la moulée durant cette période a permis aux éleveurs du Québec et de l'Ontario de rattraper une portion du manque à gagner restant, car les prix diminuaient moins rapidement que les coûts. À la fin décembre, le manque à gagner des éleveurs au Québec était de 0,5 ¢/kg dans le dindon à griller, de 1,5 ¢/kg dans le dindon femelle et de 4 ¢/kg dans le dindon mâle.

Nouvelle entente de prix en Ontario

Les Éleveurs de volailles du Québec ont dénoncé à plusieurs reprises ces ententes de partage de coûts qui privaient les éleveurs de dindon d'une partie de leur marge. Autant les éleveurs de dindon de l'Ontario que les Éleveurs de dindon du Canada et l'industrie québécoise et canadienne ont été interpellés.

suite à la page 12



L'amour est dans le pré | Un éleveur de poulet parmi les candidats

Un éleveur de poulet participe à la nouvelle émission *L'amour est dans le pré* diffusée sur les ondes de V depuis le 26 janvier dernier.

Il s'appelle **Ludger Talbot**. Il a 21 ans et est le fils de M. Alain Talbot, administrateur au Syndicat des éleveurs de volailles de la Côte-du-Sud.

Ludger travaille à la ferme avicole AL-GER inc. à Saint-Paul-de-Montminy et s'occupe également de la production laitière. Il a déjà été administrateur au sein du syndicat de base de Saint-Paul et compte répéter l'expérience maintenant qu'il a terminé ses études.

Nous lui souhaitons la meilleure des chances!



Projet | Effets de l'application des fumiers sur la teneur et la saturation des sols en phosphore

Nous vous présentons les résultats du projet *Effets de l'application des fumiers sur la teneur et la saturation des sols en phosphore dans Chaudière-Appalaches* qui a été mené de 2009 à 2011 à l'initiative de l'UPA de la Beauce. Les partenaires financiers au projet ont été les suivants: les Éleveurs de volailles du Québec, la Fédération des producteurs de porcs du Québec, la Fédération des producteurs de bovins du Québec et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). De nombreux clubs-conseils régionaux ont également participé au projet. L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) a conduit la recherche.

Mesurer l'évolution du contenu en phosphore

Le projet consistait à mesurer l'évolution du contenu en phosphore des sols de la région de Chaudière-Appalaches, depuis le début des années 2000. Près de 250 analyses de sol ont été réalisées chez 61 producteurs-éleveurs jugés représentatifs de la région et pour lesquels des analyses cibles sont disponibles. Les résultats obtenus devaient permettre de réaliser un portrait des tendances observées et de proposer des recommandations sur la fertilisation des terres.

Le projet visait à favoriser une meilleure gestion des fumiers dans la région de Chaudière-Appalaches en améliorant les connaissances sur l'évolution du phosphore dans les sols où sont mises en place, depuis 2002, des mesures pour atténuer l'enrichissement excessif en phosphore (P).

Résultats du projet

Un comité technique, formé de conseillers et de chercheurs, a été mis en place. Le comité a déterminé les critères de sélection des fermes et précisé le protocole d'échantillonnage. Un total de 248 champs ont été échantillonnés et analysés afin de suivre l'évolution des teneurs en phosphore (extrait de la solution Mehlich 3 (M3)) dans la région de Chaudière-Appalaches et de vérifier si cette évolution est en lien avec le bilan des apports et des exportations de phosphore.

Le rapport final a essentiellement confirmé ce qui était attendu, à savoir que les sols pauvres s'enrichissent et les sols riches s'appauvrissent:

- < 194 kg P/ha: augmentation de la teneur en phosphore
- > 196 kg P/ha: diminution de la teneur en phosphore

Ces résultats sont conformes aux recommandations des conseillers, c'est-à-dire de réduire l'apport en phosphore lorsque que le sol est saturé et d'augmenter l'apport lorsque le sol est moins saturé.

Aussi, les sols riches (> 300 kg P/ha) réagissent aux excès ou déficits du bilan de phosphore alors que les sols pauvres (< 200 kg P/ha) réagissent peu.

Conclusion

Le projet confirme les mesures de répartition de la charge de phosphore provenant des engrais de ferme sur l'ensemble des superficies cultivées selon les teneurs et les niveaux de saturation en phosphore. À noter que depuis 2010, les producteurs agricoles ont l'obligation de disposer de suffisamment de terres pour rencontrer 100% des exigences des abaques du Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

L'impact des Asiatiques sur les habitudes alimentaires des Canadiens

La croissance de la population d'origine asiatique au Canada a une influence grandissante sur les habitudes alimentaires du pays. Ainsi, les Canadiens, dont 11 % sont maintenant d'origine asiatique, consomment 703 millions de portions de pommes de terre de moins par année qu'en 2001. Inversement, ils consomment 297 millions de portions additionnelles de riz par année. La baisse de popularité du bœuf s'explique aussi en partie par cet afflux massif d'immigrants. Le nombre de portions de bœuf consommées annuellement a chuté de 384 millions par année alors qu'il a augmenté de 372 millions pour le porc et de 248 millions pour les poissons et fruits de mer. Autre signe indéniable de cette influence asiatique est la forte hausse de consommation de thé. La consommation de poulet, déjà très élevée parmi les Canadiens « de souche », ne semble par avoir été affectée par ces nouveaux Canadiens très amateurs eux-mêmes de poulet. NPD Group est la firme qui mène ces enquêtes annuelles.

Source: npdgroup.com

Marketing | Partenariat transpacifique (TPP) et gestion de l'offre

Au cours des derniers mois, les médias, principalement anglophones, ont abondamment parlé de la possible participation du Canada aux pourparlers concernant un nouveau groupe de libre-échange pour la zone Asie-Pacifique (TPP). Ce dossier a donné lieu à bien des débats et les prises de position pour ou contre la gestion de l'offre ont été nombreuses.

Financement agricole Canada s'est elle aussi prononcée sur le sujet. Sa perspective est la suivante : « En moyenne, notre marché agricole est le plus ouvert dans le monde », plaide M. Jean-Philippe Gervais, économiste principal à Financement agricole Canada. Ce spécialiste calcule que la moyenne des tarifs agricoles canadiens, en incluant la gestion de l'offre, est de 20 %. « Pour les pays d'Asie du Sud-Est, la moyenne des tarifs est plutôt de 100 %, soit cinq fois plus. Les négociations pour un partenariat transpacifique (TPP) ne devraient donc pas isoler le Canada. Une plus grande ouverture au bœuf canadien, tout en protégeant la gestion de l'offre, semble par conséquent envisageable. »

Source: La Terre de chez nous, 4 janvier 2012

Les 50 meilleurs mets au monde



CNN a récemment publié la liste des 50 meilleurs mets au monde. Tout y passe, du pop corn au homard, dans ce joyeux palmarès plutôt gourmand que gourmet. Le poulet y fait bonne figure. En 45^e position se retrouve le plat national de Singapour, le poulet au riz. Le poulet y est bouilli ou cuit à la vapeur et servi sur un lit de riz huileux parfumé accompagné de concombres. Délicieux! Au 37^e rang vient le poulet parmesan d'Australie. Ce plat d'inspiration italienne se compose d'un filet de poulet recouvert de parmesan et de mozzarella fondu, le tout enrobé d'une sauce aux tomates, au poivre et à l'ail. Enfin au 10^e rang s'illustre le plat national du Gabon, le poulet Moambé. Notez que certaines variations de cette recette, par ailleurs très facilement disponible sur Internet, utilise de la viande de crocodile.

Source: cngo.com



Maple Leaf – prix du meilleur Marketer 2011

Maple Leaf s'est vu décerner le prix du Marketer de l'année pour 2011 par la revue *Marketing* devançant ainsi plusieurs prétendants dont Campbell, Metro, Volkswagen et Molson Coors. L'entreprise aurait pu être anéantie par la crise de la listériose qui l'a frappée de plein fouet en 2008 et qui a causé 22 morts au pays. Elle a plutôt rebondi. Maple Leaf a recentré ses efforts sur l'innovation en lançant plusieurs produits plus sains et pratiques dans plusieurs de ses gammes. Par exemple, dans un effort de transparence, la marque Schneiders affiche maintenant fièrement ses ingrédients sur le dessus de ses emballages et non à l'arrière comme auparavant. La nouvelle gamme Natural Selections a, quant à elle, reçu le Grand Prix canadien des produits nouveaux en 2011. La gamme n'utilise aucun agent de conservation ou de remplissage ni d'ingrédients artificiels. Maple Leaf a de plus investi davantage dans les médias non traditionnels, en plus de revamper les sites Web de ses marques phares.

Tous ces efforts n'ont pas tardé à porter des fruits. La rentabilité globale de l'entreprise a augmenté de 43 millions de dollars au troisième trimestre 2011 par rapport à une perte de 19,9 millions de dollars pour le même trimestre de 2010 et plus de 60 millions pour l'année 2009. De même, la réputation de l'entreprise a augmenté de 30 places dans le classement annuel sur la réputation des marques mené par Léger Marketing.

Maple Leaf est passée de la parole aux actes et a transformé la crise de la listériose en une opportunité unique de repositionnement de son image de marque. C'est ainsi que l'entreprise a stoppé l'hémorragie financière et est passée de cancre de la classe à champion de la sécurité alimentaire et des saines habitudes alimentaires.


Source: Marketing, janvier 2012

Nouvelle entente de prix en Ontario




Commis au contingentement | Sabrina Plourde

M^{me} **Sabrina Plourde** occupe depuis le 14 novembre 2011 le poste de commis au contingentement. Au cours des deux dernières années, Sabrina assumait le poste de commis-secrétaire.

Sous la coordination de la coordonnatrice au contingentement, Sabrina effectue un support aux activités de contingentement, notamment en regard de la vérification et de la saisie de données, de la production, de l'envoi et du classement de documents. Sabrina conserve également la tâche d'effectuer les tests de fonctionnalité de l'application *Voltige* supervisés par l'adjointe à l'administration. 

Décès | Georges Martel

C'est avec regret que nous avons appris le décès de **M. Georges Martel**, survenu le 11 janvier 2012. M. Martel était âgé de 73 ans et était le cofondateur de la Ferme des Voltigeurs. M. Martel était le père de MM. Dominique, Bernard et Georges Junior Martel et de M^{me} Nathalie Martel, éleveurs de poulet et de dindon à Drummondville, dans la région du Centre-du-Québec.

Nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Martel. 

Les éleveurs et les transformateurs de dindon de l'Ontario se sont finalement entendus sur une nouvelle formule d'établissement du prix aux éleveurs. L'entente prévoit la pleine indexation (à 1 ¢ pour 1 ¢) des prix aux éleveurs en fonction des coûts de moulée et de dindonneau à compter de janvier 2012 jusqu'en avril 2013. Les manques à gagner seront donc stabilisés à leur niveau de la fin décembre 2011 pour une durée de 16 mois. Les parties doivent renégocier advenant un changement total de coûts de +/- 10 ¢/kg par rapport à janvier 2012.

Ajustement des coefficients d'élevage

Deux fois par année, en mars et en septembre, les coefficients de calcul des coûts par kg sont mis à jour selon les données réelles compilées à chaque six mois en Ontario : poids moyens, conversion alimentaire, durée d'élevage, taux de condamnation et mortalité.

Ces mises à jour peuvent avoir une influence à la hausse ou à la baisse sur les marges reçues par les éleveurs

au Québec dans la mesure où les coefficients ne suivent pas ceux de l'Ontario. En somme, les ajustements de coefficients en Ontario modifient le calcul des coûts de production pour l'indexation des prix en Ontario. Si les coefficients ne varient pas dans les mêmes proportions au Québec, les ajustements en Ontario ne refléteront pas exactement l'évolution des coûts au Québec.

Pour bien évaluer l'impact réel de ces ajustements sur les marges au Québec comparativement à l'Ontario, impact qui peut être avantageux ou non pour les éleveurs du Québec, on doit tenir compte des informations réelles sur les coefficients d'élevage au Québec : poids moyens, taux de conversion alimentaire, taux de mortalité et taux de condamnation. Les éleveurs seront tenus informés par le *Provoqué* lorsque des ajustements de cette nature se produiront.

Finalement, la marge des éleveurs sera indexée pour l'inflation le 1^{er} mai 2012. 

Agenda | février 2012

FÉVRIER 2012

1	PPC – Conseil d'administration et allocation A-111, Ottawa
2	PPC – Allocation (réunion privée), Ottawa PPC – Réunion des administrateurs seulement, Ottawa UPA – Table des secrétaires des groupes spécialisés, Longueuil
3	ÉVQ – Adoption du % d'utilisation de la période (conf. tél.)
6	ÉVQ – Comité des éleveurs de dindon (conf. tél.)
6-7	PPC – Comité exécutif, Ottawa
8	ÉVQ- Conseils d'administration ÉVQ-CFO (Chicken Farmers of Ontario), Boucherville ÉVQ – Conseil d'administration, Boucherville
9	ÉQCMA – Conseil d'administration, Drummondville ÉQCMA – Assemblée générale annuelle, Drummondville
13	PPC – Comité de production, Ottawa CFO – Sécurité des attrapeurs avec ÉVQ et AAAQ, Longueuil
14	PPC – Stratégie promotion (conf. tél.) ÉVQ – Comité des éleveurs de dindon, Longueuil
15	PPC – Comité des politiques, Ottawa
15-16	PPC – Réunion des secrétaires gérants, Ottawa UPA – Colloque bisannuel, Québec
20	ÉVQ – Comité de promotion du poulet, Longueuil Assemblée régionale des Éleveurs de volailles du Saguenay-Lac-Saint-Jean
22	ÉVQ - Conseil d'administration ÉVQ – Rencontre annuelle des secrétaires régionaux, Longueuil PPC – Information sur le marché A-112 (conf. tél.)
24	Assemblée régionale du Syndicat des éleveurs de volailles de la Côte-du-Sud
27	Assemblée régionale des Éleveurs de volailles de l'Estrie
28	Assemblée régionale des Éleveurs de volailles de la Beauce
29	Assemblée régionale de Les Éleveurs de volailles de la région de Saint-Jean-Valleyfield (UPA)

Veuillez noter que l'agenda peut être sujet à changements. 